

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Woolliams: Notre industrie pétrolière canadienne a les mêmes besoins. Si la Chambre s'y intéresse, je proposerai...

Des voix: Règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je m'excuse auprès du député, mais je suis certain qu'il se rend compte des restrictions que nous impose l'article 43 du Règlement. Le député doit s'en tenir à la question d'urgence et ne pas présenter d'arguments. Je sais que cette question intéresse vivement tous les députés. Le député voudra-t-il sans tarder nous faire connaître sa motion?

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà amorcé la présentation de la motion. J'en ai fait connaître la portée parce que je voulais obtenir le consentement unanime de la Chambre. Je propose:

Que la Chambre exhorte le gouvernement sans délai à mettre en place une étude interministérielle, pour déterminer l'incidence sur l'écologie et l'économie du pipe-line transalaskien et des solutions de rechange à ce projet et à demander immédiatement et avec instance que des consultations aient lieu entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis sur ces questions avant que le gouvernement américain ne prenne une décision.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion du député de Calgary-Nord. Comme il l'a signalé, en vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être faite que du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas d'unanimité et je regrette que la motion du député ne puisse être mise en délibération maintenant.

* * *

LA POLLUTION

LA C.-B. ET LES PROJETS DE LIGNES DE PÉTROLIERS ET D'ESSAIS NUCLÉAIRES

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, je demande, en vertu de l'article 43 du Règlement, la permission de proposer la motion suivante. Ce qui me laisse espérer une réaction cordiale et favorable, c'est le fait que le premier ministre a épousé une jeune fille de la Colombie-Britannique. Monsieur l'Orateur, voici ma motion:

Que la Chambre, consciente de la nécessité urgente et pressante d'intervenir pour protéger les résidents de la Colombie-Britannique, ainsi que les eaux et le littoral de cette province, de la double menace d'une pollution massive et d'une destruction écologique que représentent a) le transport projeté le long de notre littoral par des pétroliers de pétrole de l'Alaska vers une raffinerie de l'État de Washington et b) l'essai nucléaire souterrain qui doit avoir lieu dans l'île Amchitka dans le Pacifique Nord, zone exposée à l'activité sismique, prie instamment le gouvernement du Canada d'intervenir immédiatement pour protéger les citoyens de la Colombie-Britannique.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Surrey et qui exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

D'autres voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut être mise aux voix.

QUESTIONS ORALES

L'AGRICULTURE

LES MOTIFS DU LIMOGÉAGE DU COMMISSAIRE EN CHEF DES GRAINS

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ma question au ministre de l'Agriculture, responsable de la Commission canadienne des grains qui remplace l'ancienne Commission. J'avais tout d'abord signifié mon intention d'adresser cette question au premier ministre suppléant, étant donné que d'après le tableau de présence, le ministre de l'Agriculture n'était pas censé être à la Chambre aujourd'hui. Je vois qu'il a été mis au courant. Ma question doit avoir pour le gouvernement la même importance que pour le reste du Canada. Le ministre responsable de la Commission canadienne des grains a-t-il remercié M. F. F. Hamilton, commissaire en chef des grains, selon le bon plaisir du gouvernement et, dans l'affirmative, pour quelle raison?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, en théorie, M. Hamilton est encore membre de l'ancienne Commission des grains parce que la date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi est le 1^{er} avril. J'ai eu des entretiens avec M. Hamilton au cours desquels je l'ai informé que je n'étais pas prêt à recommander sa renomination.

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas répondu à la deuxième partie de ma question. Pourquoi l'a-t-on remercié? Ma question supplémentaire au ministre est la suivante: Le remplaçant de M. Hamilton est-il un ancien ministre libéral du Manitoba et un ancien organisateur libéral dans les Prairies?

L'hon. M. Olson: Non, monsieur l'Orateur. Quant au troisième membre de la Commission canadienne des grains, lorsqu'elle sera établie le 1^{er} avril, je compte appuyer la nomination de M. Forest Hetland, maître-agriculteur de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, nous devrions avoir une meilleure explication de ce qui semble du sectarisme politique de la pire espèce. On met au rancart M. Hamilton, un héros de guerre décoré de la D.F.C. et de la D.F.M. Est-il exact que le ministre a donné la première indication de son désaccord avec le commissaire en chef le 22 février?